



Rapport sur le préavis municipal 10/2019

Commugny, le 24.09.2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission pour l'Aménagement du territoire a été reçue en date du 19 septembre 2019 dans la salle de la Municipalité, en même temps que la commission des Finances, par M. Yves Hermanjat, Municipal chargé de l'urbanisme et de la police des constructions. A l'exception de Mme Suzanne Buclin, excusée, tous les membres de la commission étaient présents.

Lors de cette séance, M. Hermanjat nous a présenté le préavis municipal N° 10/2019 demandant un crédit extrabudgétaire de CHF 101'000.- TTC pour la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le PGA et la police des constructions. La somme demandée, qui inclut notamment des honoraires de divers prestataires, se situe dans la moyenne des devis de communes voisines à la nôtre pour des demandes similaires.

Selon le programme actuel, le Plan général d'affectation et le règlement communal sur le PGA et la police des constructions seront élaborés durant l'année 2020, la mise à l'enquête de ces documents étant prévue dès mars 2021, ce qui permettra de respecter le délai fixé par la Confédération au 20 juin 2022 pour la mise en conformité à la nouvelle législation fédérale.

La Commission pour l'Aménagement du territoire apprécie que les points contenus dans la pétition « Pour un développement harmonieux, adapté, réfléchi et mesuré de notre commune », ainsi que le postulat « aménagement » soient analysés et pris en compte pour l'élaboration des nouveaux documents. M. Hermanjat nous a également confirmé que les membres de la commission pour l'Aménagement du territoire seront invités par la Municipalité à participer activement à la révision de ces nouveaux documents, notamment lors de séances de travail avec les prestataires mandatés.

Conclusion

Suite à son analyse, la commission pour l'Aménagement du territoire considère que l'élaboration de ces documents par un bureau d'urbanisme est indispensable. La commission ne peut que recommander l'acceptation du préavis N° 10/2019 par le Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la commission pour l'Aménagement du territoire, à l'unanimité, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 10/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 101'000.- TTC pour la révision du Plan général d'affectation et du règlement communal sur le PGA et la police des constructions, en prenant la décision suivante :

- Vu** le préavis municipal N° 10/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 101'000.- TTC pour la révision du Plan général d'affectation et du règlement communal sur le PGA et la police des constructions,
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission pour l'Aménagement du Territoire chargée de l'étude de cet objet,
- décide :** d'accepter le préavis N° 10/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 101'000.- TTC pour la révision du Plan général d'affectation et du règlement communal sur le PGA et la police des constructions.

Pour la Commission pour l'Aménagement du territoire :

Lisset Marzari

Floriane Decurnex Gonzalez

Suzane Buclin

Michel Schmidt

Marcel Künzler

Guillaume Gillieron

René Braun

